

COMMUNIQUE DE PRESSE

PROGRAMME REFUGE DU BARREAU DE NANTES

A l'instar de toutes les professions qui œuvrent pour les libertés, les avocats peuvent être menacés, poursuivis, emprisonnés du seul fait d'exercer leur profession, et de se porter garant des libertés et de l'état de droit.

Le **Barreau de Nantes** a pris l'engagement d'agir concrètement pour leur apporter aide et protection en se mobilisant pour porter le **Programme « REFUGE »**.

Le programme REFUGE consiste à offrir un accueil temporaire ouvert aux avocats menacés dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle ou faisant l'objet de mesures de radiation ou de sanctions déontologiques injustement infligées du fait de la nature des dossiers suivis.

Il a vocation à offrir la possibilité aux avocats bénéficiaires de s'éloigner provisoirement de leur pays pour se protéger d'un environnement menaçant et ainsi de les mettre à l'abri du danger immédiat. L'objectif du programme est donc de permettre un temps de répit afin que ces avocats puissent travailler sereinement / se reposer / éventuellement organiser un « après » sans être l'objet de menaces.

Le Barreau de Nantes travaille en lien avec d'autres instances ordinales ainsi qu'avec des collectivités territoriales afin de mener un travail de coopération et de mutualisation des moyens d'action pour garantir l'efficacité et l'effectivité de l'accueil des avocats en danger.

Les avocats souhaitant bénéficier de ce programme peuvent prendre contact à l'adresse suivante : refuge@barreaunantes.fr

Contact presse

Sandrine CARROUËR - Responsable Communication
02 40 20 09 81 - 07 78 41 20 09 - communication@barreaunantes.fr